



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13353

Numéro SIREN : 803 086 503

Nom ou dénomination : 3DNATIVES

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2017 sous le numéro de dépôt 13983

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 08-02-2017

N° DE DEPOT : 2017R013983

N° GESTION : 2014B13353

N° SIREN : 803086503

DENOMINATION : 3DNATIVES

ADRESSE : 6 villa Dancourt 75018 Paris

DATE D'ACTE : 29-12-2016

TYPE D'ACTE : Certificat

NATURE D'ACTE : Attestation bancaire



Certificat de dépôt des fonds de la SAS 3D NATIVES augmentant son capital

La Banque Kolb, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 14 099 103 EUR ayant pour numéro unique d'identification 825 550 098 R.C.S. d' Epinal, et ayant son siège social à 1 et 3 place du Général De Gaulle – 88500 Mirecourt, certifie avoir reçu en dépôt la somme de 25 080 EUR, représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs au titre de l'augmentation de capital de 26,40 EUR, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 mai 2016 dont le montant a été limité à 26,40 EUR par décision du conseil d'administration du 20 mai 2016, de la Société par Actions Simplifiée 3DNATIVES au capital de EUR 1 121,70, dont le siège social est à 6 Villa Dancourt 75018 PARIS ayant pour numéro unique d'identification 803 036 503 RCS de Paris, représentée par ALEXANDRE MARTEL, président, dûment habilité à cet effet.

Ladite somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à Mirecourt , le 29 décembre 2016

Fait en cinq originaux dont 1 pour la banque


BANQUE KOLB
1 et 3 Place du Général de Gaulle
88500 MIRECOURT
RCS EPINAL B825 550 098

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 08-02-2017

N° DE DEPOT : 2017R013983

N° GESTION : 2014B13353

N° SIREN : 803086503

DENOMINATION : 3DNATIVES

ADRESSE : 6 villa Dancourt 75018 Paris

DATE D'ACTE : 30-09-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Décision d'augmentation

3DNATIVES
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.121,70 euros
Siège social : 6 villa Dancourt – 75018 Paris
803 086 503 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU PRESIDENT DU 30 SEPTEMBRE 2016
--

L'an deux mille seize, le 30 septembre, à 11 heures,

Le Président de la société 3DNATIVES, dénommée en tête des présentes, a pris les décisions suivantes relatives à :

- Une augmentation de capital sur délégation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2016 ;
- l'Arrêté corrélatif des termes du rapport complémentaire à présenter aux associés ;

Après avoir rappelé que :

- Par décision du 20 mai 2016, l'Assemblée générale de la Société, en application des dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce, a délégué au Président, pour une durée expirant le 30 septembre 2016, sa compétence pour décider une augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal maximum de 26,40 €, correspondant à l'émission d'un maximum de 264 « Actions P » de 0,10 € de valeur nominale.
- Dans la cadre de cette délégation, l'assemblée générale a supprimé le droit préférentiel de souscription des associés et de la réserver à :

Monsieur Jean François VALENT

Demeurant 5 rue des Glycines à COLOMBES (92700)

- L'assemblée générale, dans le cadre de sa même décision, a donné tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre ladite délégation et notamment à l'effet de :
 - Fixer les dates, les montants et les modalités des émissions des actions à émettre en application de la présente délégation ;
 - Constater la réalisation de l'augmentation de capital, accomplir toutes les formalités liées aux augmentations de capital social et modifier corrélativement les statuts.
- Le capital social de la société est entièrement libéré.

Usant des pouvoirs conférés par les décisions de l'Assemblée Générale du 20 mai 2016, le Président décide ainsi :

PREMIERE DECISION

Le Président **décide**, conformément à la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale susvisée, une augmentation de capital en numéraire de 26,40 € par émission de 264 Actions P nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 €.

Le Président précise que cette augmentation de capital en numéraire sera réalisée dans les conditions fixées par décisions de l'Assemblée Générale du 20 mai 2016, à savoir un prix par action de 95 €, soit 0,10 € de valeur nominale et 94,90 € de prime d'émission.

Les actions seront libérées en totalité lors de leur souscription. La libération des actions peut être opérée soit en espèces, soit par compensation des créances.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seront complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Président décide de réserver la souscription des Actions P à émettre, conformément à la délégation donnée par l'Assemblée Générale, intégralement à Monsieur Jean-François VALENT, demeurant 5 rue des Glycines, COLOMBES (92700).

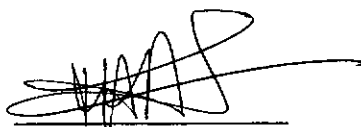
La souscription sera reçue dans les bureaux de la Société à compter du 30 septembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2016 inclus. Cette période de souscription pourra être close par anticipation dès la souscription intégrale de l'augmentation de capital visée ci-dessus.

Les fonds provenant des versements seront déposés, sur un compte ouvert au nom de la société auprès de la Banque Kolb.

SECONDE DECISION

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 du Code de commerce, le Président arrête les termes du rapport complémentaire relatif à l'usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée générale au Président, qui, sous condition de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, sera présenté à la prochaine assemblée générale des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président
Alexandre MARTEL